

FLASH INFOS



À la Une

Deux webinaires dédiés à l'**attestation de conformité** (obligatoire pour les cogénérateurs ≥ 100 kW et pour les injecteurs dès mars 2026) ont été organisés par l'AAMF avec l'intervention d'un bureau de contrôle. Ils font le point sur les obligations réglementaires, les points d'attention et les procédures à anticiper.

Les replays sont désormais disponibles : si vous n'avez pas pu y assister, nous vous invitons vivement à les visionner afin de sécuriser vos démarches et anticiper les contrôles à venir.

- [Webinaire cogénérateurs](#)
- [Webinaire injecteurs](#)

l'intérêt d'un encadrement strict mais applicable sur le terrain. Christophe Rousseau a quant à lui présenté le travail d'amélioration continue mené sur son site pour atteindre l'objectif « 0 plastique > 2 mm », condition indispensable à un retour au sol de qualité. Tous deux ont rappelé que **la préservation des sols est un enjeu de santé publique, au cœur des préoccupations des agriculteurs**. Le groupe de travail Biodéchets de l'AAMF contribue activement à diffuser les bonnes pratiques grâce au partage d'expériences.

■ **Lors de la Convention d'affaires Biogaz Vallée** des 27 et 28 novembre, deux tables rondes ont vu se succéder trois adhérents de l'AAMF. Sur la question de l'agilité nécessaire pour atteindre 44 TWh, François Dusannier (Agriopale) a partagé le retour d'expérience de son unité récemment mise en service sous contrat CPB. Il a souligné que ce mécanisme offre une flexibilité sur les volumes injectés, tout en permettant une valorisation multi-intrants (boues de stations d'épuration, déchets agricoles et agroalimentaires). Il a également rappelé que la performance économique du biogaz reste profondément liée au territoire et à la biomasse disponible et que la filière a besoin de signaux politiques forts pour sécuriser ses trajectoires. Sur les perspectives des nouveaux gaz renouvelables, David Batteux (AMHDF) a présenté son projet pilote de méthanation biologique mené avec Enosis : une innovation qui permet de valoriser le CO₂ issu du process et d'augmenter la production de biogaz. La prochaine étape porte sur la définition des règles de vente de ce CO₂ renouvelable.

Baptiste Dubois (MD CO₂), également chef de file du GECO2, a rappelé quant à lui le potentiel de la valorisation du CO₂ biogénique : une ressource locale, renouvelable et résiliente pour les industriels, créatrice de synergies agriculture-industrie et essentielle pour la décarbonation et la souveraineté énergétique.

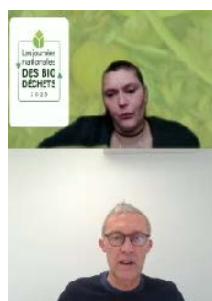


PRISES DE PAROLE DE NOS ADHÉRENTS



■ **Lors du salon Agrimax** qui s'est tenu fin octobre à Metz, Silvère Adam, administrateur et trésorier de l'AAMF, est intervenu sur une table ronde autour de la **faisabilité des projets et leur sécurisation technico-réglementaire**. Il a alerté sur la nécessité d'une grande prudence avant toute signature de contrat CPB. Plusieurs offres circulent sur 15 ans alors que le dispositif n'est garanti que jusqu'en 2028, créant un risque juridique en cas d'évolution de la réglementation. Silvère Adam a invité les exploitants à vérifier la solidité économique des propositions, notamment les clauses de révision liées au prix de la molécule et aux mécanismes de partage des risques. Il a souligné également que des pénalités pouvaient s'appliquer selon le mode de facturation choisi, réduisant le prix de vente du biométhane.

■ **À l'occasion des Journées Nationales des Biodéchets** (01-03/12), 2 administrateurs de l'AAMF sont intervenus au cours de webinaires. Sur les enjeux réglementaires (conférence animée par Elsa Rouches), Philippe Meirrad a rappelé



l'intérêt d'un encadrement strict mais applicable sur le terrain. Christophe Rousseau a quant à lui présenté le travail d'amélioration continue mené sur son site pour atteindre l'objectif « 0 plastique > 2 mm », condition indispensable à un retour au sol de qualité. Tous deux ont rappelé que **la préservation des sols est un enjeu de santé publique, au cœur des préoccupations des agriculteurs**. Le groupe de travail Biodéchets de l'AAMF contribue activement à diffuser les bonnes pratiques grâce au partage d'expériences.

Actualités des crédits carbone volontaires

La mise en place d'une unité de méthanisation peut s'accompagner de pratiques valorisables sur le marché volontaire du carbone (augmentation de la couverture des sols, fertilisation organique, etc.). En complément de la [note AAMF sur les crédits carbone](#) : le Label Bas-Carbone (LBC), permettant aux porteurs de projets de générer des crédits carbone (CC) volontaires, rencontre [des difficultés](#) de vente. Les prix sont jugés élevés par les acheteurs et les projets agricoles sont perçus comme moins attractifs que ceux en lien avec la forêt (LBC-Forêt). De plus, les [tonnes de CC-LBC](#) disponibles ont doublé entre 2023 et 2024, ce qui pourrait affecter l'attractivité du marché. Au 31 mars 2025, environ 2,7 millions de tonnes de CO₂ ont été séquestrées ou évitées via des projets agricoles, dont seulement 30 % sont déjà pré-financées.

Par ailleurs, le marché des CC volontaires européens se structure avec le **CRCF** (Carbon Removal Certification Framework), légalement adopté le 27/11/2024 (règlement [UE 2024/3012](#)). Ce cadre concernera uniquement des crédits constatés (pas de ventes anticipées) avec des précisions attendues d'ici 2026. Cela représente à la fois une opportunité et un défi pour la méthodologie LBC française : des ajustements profonds (ex. : vente de crédits constatés après 5 ans) pourraient permettre son intégration au marché européen. Dans le cas contraire, l'attractivité pour les financeurs pourrait diminuer. **La commission biomasse de l'AAMF a participé à une consultation visant à mieux encadrer les méthodes LBC (dont LBC-porc) pour renforcer leur crédibilité et, par conséquent, les ventes.**

D'autres standards internationaux existent déjà (ex. : ISO via Soil Capital). Le récent standard Reverse (voir encadré) développe un schéma spécifique autour des gaz renouvelables, en veillant au risque de double comptage : en effet, la valeur renouvelable est déjà intégrée au tarif d'achat (besoin de TRI < 10 %). L'exclusion des sites RED II se pose également car la durabilité du gaz y est déjà vendue.

Comment faire ? Une situation de référence avant-projet est indispensable et une démarche active de recherche d'acheteurs reste souvent nécessaire. **Les contrats ne garantissent pas les ventes de crédits, à mettre en regard des coûts de certification.** Le secteur de l'aviation intérieure, soumis à des obligations réglementaires, s'intéresse au marché (achat moyen à 30,7€/t CO₂ pour le LBC, contre 35€/t pour d'autres acheteurs). Des acheteurs locaux (ex. : producteurs d'énergies fossiles) peuvent aussi être ciblés.

Plusieurs entreprises proposent des services de mise en relation avec des acheteurs ([voir REX GT carbone 2025](#)), avec des résultats variables. Les ventes étant actuellement en baisse, le nombre d'acteurs du marché tend à diminuer au profit des plus établis. Les projets avec crédits en vente sont généralement consultables sur les sites web des vendeurs. Le [site LBC du gouvernement](#) recense tous les projets labellisés, par région et méthodologie, avec leurs mandataires et le taux de financement.

— Contact : Elsa Rouches | erouches@aamf.fr



Inwaste : Changement de dirigeant

Inwaste (prestataire riveuse) existe toujours mais a changé de dirigeant et d'objet social, des acomptes (6 000 €) ont été versés par plusieurs adhérents pour la réalisation d'un dossier qui n'a souvent pas abouti à la certification car :

- changement des règles du standard riveuse entraînant l'inéligibilité des projets avec un TRI >10 % (une vingtaine de projets supposés) ;
- TRI <10% mais RED II, attente d'un retour de l'État par riveuse (vingtaine de projets supposés) possibilité d'émettre des crédits pour 2023, à condition d'aller au bout de la certification payante et sans garanties de ventes ;
- Pour les TRI <10% non RED II (une dizaine de projets supposés), une partie a été certifiée lorsque les agriculteurs ont accepté de continuer.

Joyeux anniversaire AILE !

Pour ses 30 ans, l'association AILE a organisé le 2 décembre à Rennes une belle journée d'échanges sur le thème « Comment mieux gérer ensemble la biomasse ». Agriculteurs, associations, collectivités et universitaires se sont retrouvés pour partager leur expériences et imaginer de nouvelles voies de coopération. L'AAMF profite de l'occasion pour saluer l'expertise, le professionnalisme et l'engagement de l'équipe AILE. Des qualités présentes dans chacun des partenariats que nous menons ensemble depuis des années. Merci à tous et Bravo !

Valorisation des Garanties d'Origine : pas de renégociation à prévoir

Le GT injection de la Commission Valorisation Biogaz de l'AAMF, animé par Patrick Boursault et Adrien Dain, s'est penchée sur la délibération de la CRE du 30 avril 2025 relative à la valorisation des garanties d'origine (GO) du biométhane.

Ce texte vient mettre fin à certaines pratiques de fournisseurs qui déclaraient des valorisations nulles ou très faibles des GO, ce qui augmentait artificiellement leurs charges compensées au titre de la CSPE.

Concrètement, la délibération introduit une **valeur plancher normative** pour les GO, calculée sur la base de la moyenne des prix observés lors des enchères. Cette référence servira désormais de base au calcul de la CSPE.

Certains fournisseurs y voient **une opportunité pour renégocier les clauses valorisation des GO des contrats 2011**, arguant d'un changement de contexte économique. Mais il n'en

est rien. Cette évolution ne crée **aucun surcoût imprévisible** : la **clause d'imprévision** ne peut donc pas être invoquée, et **aucune renégociation contractuelle n'est justifiée**.

Vous ne devez **pas accepter d'avenant** si votre acheteur vous sollicite sur ce fondement. Les contrats conclus restent valides.

Cette clarification de la CRE contribue à une meilleure transparence dans la filière. **L'AAMF poursuivra son travail de veille et d'accompagnement sur ce sujet de la valorisation des GO**. Rappelons que la CRE avait par ailleurs qualifié cette valorisation, en décembre 2024, de « complément de revenu non anticipé dans le dimensionnement des tarifs de soutien des producteurs et qui n'est pas conforme au cadre réglementaire ».

— Contact : Adrien Dain | adain@aamf.fr



RÉCENTEMENT SUR LINKEDIN

Suivez l'actualité de l'AAMF sur sa page [LinkedIn](#)

👉 10 ans d'OSAE – Osez l'agroécologie ! Lumière sur les témoignages de 3 agriculteurs adhérents de l'AAMF.

Depuis 10 ans, la plateforme OSAE, portée par Solagro, donne la parole aux agriculteurs qui expérimentent, innover et partagent leurs pratiques pour **faire évoluer l'agriculture vers plus de durabilité**.

👉 C'est l'occasion de découvrir le témoignage vidéo de 3 adhérents de l'AAMF autour de leur expérience de méthanisation agricole :

👉 Sylvain Pimont (SARL Agro-éco) explique comment la méthanisation s'intègre à son système en polyculture-élevage bio pour valoriser les effluents et produire énergie et fertilisant ↗ <https://lnkd.in/e43h9JHs> ;

👉 Joël Vignes (SAS Biométhadour) raconte la force du collectif dans un projet agricole partagé ↗ <https://lnkd.in/eTVupqcA> ;

👉 Jules Charmoy (GAEC des Charmes) montre comment la méthanisation contribue à l'autonomie énergétique de sa ferme ↗ <https://lnkd.in/eK2qEg2a>

💬 Trois parcours, une même conviction : **l'innovation et la transition se construisent dans les fermes**, au service de l'agroécologie et des territoires.

👉 Découvrez leurs témoignages sur le site : www.osez-agroecologie.org (rubrique « Valoriser les co-produits > Digestat en méthanisation»)

📘 GUIDE] **Comment passer de la cogénération à l'injection ?**

À l'heure où de nombreuses unités en cogénération arrivent en fin de contrat et doivent réinterroger leur modèle de valorisation, les exploitants sont nombreux à se poser des **questions sur la conversion vers l'injection**. Pour éclairer ce moment charnière, GRDF publie **un guide pratique** auquel l'AAMF a activement collaboré.

👉 **Une travail collectif**

Ce guide a été réalisé pour le compte de GRDF par S3d Ingénierie, avec l'expertise juridique de Lexion Avocats et en collaboration avec l'AAMF et le Club Biogaz de l'Association ATEE. Notre animateur technique, Adrien Dain, a notamment contribué à sécuriser et structurer les volets technico-économiques pour que le document réponde réellement aux besoins de terrain.

🔍 **À quoi sert ce guide ?**

Il propose une méthode claire pour :

- ◆ analyser la faisabilité technique, réglementaire, économique et juridique ;
- ◆ identifier les impacts sur l'installation (ICPE, raccordement, intrants, certification, prêts...) ;
- ◆ comprendre les mécanismes contractuels hors tarif d'achat ;
- ◆ préparer une conversion structurée, anticipée et sécurisée.

👉 **L'objectif** : donner aux porteurs de projets et à ceux qui les accompagnent des repères fiables pour anticiper les étapes, repérer les obstacles et préparer une éventuelle bascule vers l'injection dans de bonnes conditions.

💡 Et parce que le cadre réglementaire évolue encore, des mises à jour du guide seront réalisées au fil des nouveaux textes et précisions attendus de la DGEC.

👉 À découvrir ici : <https://lnkd.in/eMeCwDpd>

FOCUS SUR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Dans ce numéro, l'AAMF donne la parole à l'association régionale d'Île-de-France. Rencontre avec Matthieu Imbault, Président de Les Énergies Vertes Franciliennes (EVF).



■ Matthieu, peux-tu te présenter et nous parler de ton parcours et de ton arrivée dans la méthanisation ?

J'ai 49 ans et j'ai repris la ferme familiale en 2012, dans l'Essonne, après quinze années dans le marketing du machinisme agricole. L'exploitation fait 280 hectares en grandes cultures classiques. L'année 2016 a été un choc pour tout le monde : cette crise m'a poussé à me tourner vers les énergies renouvelables. Après le photovoltaïque, j'ai lancé un projet de méthanisation avec Mauritz Quaak, déjà expérimenté. L'objectif était double : sécuriser un chiffre d'affaires trop dépendant des aléas climatiques et se préparer à une évolution possible vers davantage d'agriculture biologique grâce au digestat.

Notre unité d'injection (150 m³/h) a été mise en service en 2020. Je ne fais pas partie des pionniers, mais j'ai démarré au bon moment !

■ EVF existe depuis 2020. Peux-tu revenir sur sa création et les raisons qui ont poussé les méthaniseurs franciliens à s'organiser ?

L'association est née d'un petit groupe de méthaniseurs franciliens, pionniers de l'injection, qui avaient identifié très tôt que les enjeux agronomiques (CIVE, digestat, pratiques culturelles) nécessitaient une structure dédiée.

Le GRCETA IDF accompagnait déjà les agriculteurs, mais les essais liés à la méthanisation concernaient peu d'exploitations. Il fallait donc une association capable de porter ces travaux et de représenter spécifiquement les méthaniseurs.

C'est ainsi qu'est née Les Énergies Vertes Franciliennes : une association ouverte à toutes les énergies renouvelables, construite autour des besoins très concrets des méthaniseurs. J'en ai pris la présidence au printemps 2025. Nous comptons aujourd'hui une vingtaine d'adhérents et six administrateurs. Heureusement, nous pouvons compter sur les animatrices pour dynamiser l'association.

■ Quels sont aujourd'hui les objectifs d'EVF ? Ont-ils évolué depuis sa création ?

Les objectifs sont restés les mêmes : répondre aux besoins agronomiques des méthaniseurs franciliens. Les CIVE et le digestat sont au cœur de notre action. Nous menons des essais chaque année : CIVE d'hiver et d'été, variétés adaptées au climat francilien, essais sur l'apport de digestat, travaux sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Notre ambition est d'élargir progressivement ce réseau d'essais.

■ Quelles sont justement les spécificités de l'Île-de-France en matière de méthanisation ?

La première, c'est le climat combiné à l'absence d'irrigation : les CIVE d'été sont difficiles à planter. La seconde, c'est la diversité des sols : la région est très hétérogène et un essai mené en Seine-et-Marne ne reflète pas forcément les conditions de l'Essonne. D'où la nécessité de multiplier les sites pour obtenir des résultats représentatifs.

■ Comment fonctionne EVF pour mener toutes ces actions ?

Nous nous appuyons sur Annelise Lescure pour l'animation et sur Solange Robert, directrice du CETA IDF, pour piloter les essais. Ensemble, nous définissons le cahier des charges, les priorités et les protocoles. Chaque année, nous ajustons les essais selon les besoins de terrain et les nouvelles variétés.

Au-delà des essais, nous travaillons aussi sur des sujets concrets : sécurité (formations sur le risque gaz), émissions liées aux lagunes de digestat (projet CRUST) et bientôt un groupe technico-économique basé sur l'outil €cométha, avec un voyage d'étude prévu chez VAM cet hiver.

■ Comment vois-tu la complémentarité entre EVF et l'AAMF ?

C'est très clair : l'AAMF porte la stratégie nationale, les positions politiques et les grands dossiers réglementaires. Les associations régionales comme EVF adaptent cette vision au terrain francilien, avec ses spécificités agronomiques, climatiques et administratives. Nous travaillons sur des sujets très concrets pour aider les méthaniseurs au quotidien, tout en contribuant aux réflexions nationales.

■ Une action récente qui illustre la dynamique d'EVF ?

La journée du 2 décembre : une rencontre destinée à rassembler les méthaniseurs franciliens et les acteurs de la filière. Deux tables rondes le matin, puis l'après-midi des échanges opérationnels avec GRDF et EVF sur la certification, l'annualisation ou encore la qualité de service. Au-delà du contenu, l'enjeu était de créer du lien, car nous manquons d'occasions pour échanger. Cette journée, comme d'autres actions à venir, vise à renforcer la cohésion régionale.

■ Enfin, si tu devais résumer l'esprit d'EVF en trois mots ?

Créer du lien, partager nos expériences et trouver ensemble des solutions adaptées à nos réalités franciliennes.



Le Conseil d'administration et l'équipe de l'AAMF vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année !

AGENDA

- **09 décembre > BRETAGNE** - Journée régionale à Plérin (22) | maina.leroch@bretagne.chambagri.fr
- **10 décembre > PAYS DE LA LOIRE** - Journée régionale à Villeneuve-en-Retz (44) | hugo.kech@aile.asso.fr
- **11 et 12 décembre > GRAND EST** - Journées régionales à Haraucourt-sur-Seille (57) et Brainville-sur-Mause (52) | asso.amge@gmail.com
- **17 décembre > OCCITANIE** - Journée régionale et AG à Toulouse (31) | clement.aamo@gmail.com
- **17 décembre > PARIS** - Journée nationale biomasse ouverte à tous les adhérents AAMF | Inscriptions ici et plus d'infos via erouches@aamf.fr
- **17 décembre > PARIS** - Journée adhérents voie solide à Paris (75) | laureline@aamf.fr
- **09 janvier > HAUTS-DE-FRANCE** - Journée régionale et AG AMHDF à Beauvais (60) | asso.amhdf@gmail.com
- **14 janvier > BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ** - AG AMBFC à Beaune (21) | julien.party@haute-saone.chambagri.fr
- **14-15 janvier > PARIS** - Journée de travail réunissant le bureau de l'AAMF et les référents territoriaux | oruch@aamf.fr
- **10 février > GRAND-EST** - Journée régionale et AG AMGE à Sampigny (55) | asso.amge@gmail.com
- **11 février > CENTRE-VAL-DE-LOIRE** - Journée régionale et AG MAC à Blois (41) | aamf.cvl@gmail.com
- **10 et 11 mars > AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - Journée régionale et AG ABA (lieu à préciser) | laurent@agribiogazavenir.fr
- **25-26 mars > OCCITANIE** - Rencontres nationales et AG de l'AAMF à Albias (82). Prenez date dès maintenant !
- **27 mars > NOUVELLE-AQUITAINE** - Journée régionale et AG VAM (lieu à préciser) | vienneagrimetha@gmail.com

SALONS

- **08-11 décembre** > Semaine du financement de la méthanisation organisée par GRDF – en ligne et gratuit | Inscription et RDV d'affaires [ici](#).
- **10-11 décembre** > EnerGaïa, le forum des énergies renouvelables à Montpellier (34) | Infos [ici](#) | Présence de VAM et de l'AAMO
- **16 décembre** > Métha'Salon Vesoul (70) | Présence de l'AMBFC
- **13 janvier** > MéthaNormandie à Lisieux (14) | Présence de AAMF Normandie | Plus d'infos [ici](#)
- **14 janvier** > Journée régionale méthanisation et Métha'Salon MéthaBFC à Beaune (21) | Témoignage de l'AMBFC | Plus d'infos [ici](#)
- **11-12 février 2026** > Bio360 à Nantes (44) | Plus d'infos [ici](#)
- **21 février - 1^{er} mars** > Salon de l'agriculture à Paris (75)
- **10-11 mars 2026** > ExpoBiogaz à Lyon (69) | Plus d'infos et alerte billetterie [ici](#)



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



VOS
CONTACTS
AAMF

Jean-François Delaitre (Président) : jfdelaitre@aamf.fr
Olivia Ruch (Directrice) : oruch@aamf.fr
Hélène Berhault-Gaborit (Porteurs de Projets - REX Technico-économique - Régionalisation) : helene@aamf.fr
Elsa Rouches (Animatrice Technique Agronomie Biomasse) : erouches@aamf.fr
Adrien Dain (Animateur Technique Valorisation Biogaz) : adain@aamf.fr
Annelise Lescure (Contact adhérents - Administration - Com Externe - Charte) : annelise@aamf.fr
Priscilia Traverso (Cheffe de projet) : ptraverso@aamf.fr

Rédaction : AAMF | Conception : Agence iCombrailles - Décembre 2025